

CONDITIONS DE VENTE

Frais de vente LIVRES : **24,26 %** ttc en sus des enchères (23 % ht + 5,5 % TVA)
27,26 % TTC pour les lots acquis sur interencheres live uniquement

Pour les autres lots : 27,60 % ttc en sus des enchères (23 % HT + TVA 20 % | soit 31,20 % ttc pour interencheres-live)

**Les demandes d'enchères par téléphone ne seront acceptées qu'à partir des estimations de 100 €.
Les ordres d'achat par fax ou internet devront être envoyés avant le matin de la vente à 10 h 30 ; les ordres d'achats ou demandes de téléphone envoyés ensuite risquant de ne pas pouvoir être pris en compte.**

Les lots acquis sont mis gracieusement à la disposition des acquéreurs par l'hôtel des ventes en leurs locaux (ou le cabinet Poulain à Paris sur demande) durant 2 mois ; passés 2 mois, des frais de gardiennage de 10 € par jour et par lot seront à la charge de l'acquéreur. Les lots non récupérés dans les délais et donnant lieu à des frais de gardiennage supérieurs au montant des prix d'adjudication seront revendus pour couvrir les dits frais.

La vente se fait au comptant.

En cas de paiement par chèque par l'adjudicataire, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des livres mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du livre et portées au procès-verbal.

Le commissaire-priseur et l'expert peuvent exécuter tout ordre d'achat sur réquisition écrite sans frais supplémentaires. Les ordres d'achat par écrit ou les demandes d'enchères par téléphone doivent parvenir au plus tard la veille de la vente et être accompagnés des coordonnées bancaires de l'enchérisseur.

Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux clients qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas le commissaire-priseur ou l'expert ne pourront être tenus responsables d'un problème de liaison téléphonique.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

En cas de paiement par chèque ou par virement la délivrance des livres pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions ; l'étude du commissaire-priseur et le cabinet Poulain déclinent toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les envois par paquets aux adjudicataires seront à la charge de ceux-ci. Les paquets ne seront envoyés qu'une fois les frais d'envoi réglés. Les envois par paquets seront assurés au compte de l'adjudicataire. Si l'adjudicataire ne souhaite pas faire assurer ses envois il devra le faire savoir par écrit au commissaire-priseur. Tout envoi de paquet avec des conditions spécifiques souhaitées par l'adjudicataire devra être mentionné par écrit à l'étude du commissaire-priseur ou à l'expert.

Toutes les formalités d'envoi et le transport restent à la charge exclusive de l'acquéreur.